



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Foix, le 18/02/2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
UNITÉ PASTORALISME ET MODERNISATION
Dossier suivi par : VIOLAINE RICHL
Tél: 05 61 02 15 50
Fax: 05 61 02 47 47
Courriel : violaine.richl@ariego.gouv.fr

La préfète

à

Monsieur le Maire COMMUNE DE MASSAT
MAIRIE
09320 MASSAT

N° de compte de propriété : +00078

Surface possédée dans l'association (en ha) : 31,08

Indivisaire : 01

Objet : Notification de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de l'AFP de la Vallée de Liers (prorogation)

Convocation à l'assemblée générale du 08/03/2016

Réf : VR

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, vous est notifié l'arrêté préfectoral en date du 28/01/2016 portant modification des statuts de l'AFP de la Vallée de Liers à la suite de la prorogation de sa durée de vie validée lors de l'assemblée générale réunie le 30/10/2015 sous l'autorité du représentant de la préfète de l'Ariège.

Le procès verbal de cette réunion accompagne également cet envoi.

Je vous rappelle que tout propriétaire qui ne s'est pas prononcé en faveur de cette prorogation par écrit (via le bulletin de déclaration de non adhésion) a la possibilité de délaisser ses parcelles incluses dans le périmètre de l'AFP (qui deviendront alors propriété de la commune de Massat dans les conditions fixées par les statuts et la réglementation en vigueur). Pour cela une demande écrite est à adresser au Préfet (ou à la DDT) :

- par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception
- dans un délai de 3 mois à compter de la publication de l'arrêté préfectoral ci-joint.

L'AFP de la Vallée de Liers ne disposant plus d'organe de représentation, **je vous convie à la réunion de son assemblée générale qui se tiendra, sous l'autorité de la préfète :**

le mardi 8 mars 2016, à 13h30, à la Mairie de Massat

L'ordre du jour sera le suivant :

renouvellement des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants du syndicat

- Faire acte de candidature par courrier, fax ou méi si vous ne pouvez assister à cette assemblée générale -

Siège :

10 rue des Salenques

BP 10102

09007 FOIX CEDEX

téléphone : 05 61 02 47 00

télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,

Connaissance et animation territoriales, Sécurité routière.

10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.

1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariego.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 15 - 14 h 00 /16 h 00

Site internet : www.ariego.gouv.fr

L'exemplaire des statuts modifiés lors de l'assemblée générale du 30/10/2015 vous sera remis lors de cette réunion du 8 mars 2016. Vous avez également la possibilité de le consulter sur le site internet de la préfecture de l'Ariège à l'adresse suivante : <http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Pastoralisme-et-Plan-de-soutien-a-l-economie-montagnarde/Accompagnement-du-pastoralisme-pyreneen>

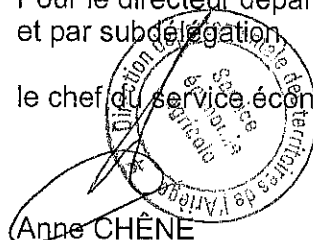
En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter au moyen du pouvoir imprimé ci-dessous (il est spécifique à chaque numéro de compte de propriété).

Je vous précise également que selon l'article 11 des statuts, si les conditions de quorum ne sont pas remplies lors de cette réunion une seconde assemblée générale sera faite dans l'heure qui suit et elle pourra alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète
et par délégation,
Pour le directeur départemental des Territoires
et par subdélégation

le chef du service économie agricole,



Anne CHÈNE

✂

- POUVOIR -

Je soussigné(e) **Monsieur le Maire COMMUNE DE MASSAT**

membre de l'association foncière pastorale autorisée de la Vallée de Liers,

empêché(e) de me rendre à l'assemblée générale convoquée par madame la préfète de l'Ariège qui se tiendra le 8 mars 2016 à 13h30 à la Mairie de Massat,

donne, conformément à l'article 13 des statuts, pouvoir de me représenter à ladite assemblée à :

Mme / M.

Fait à, le

Signature

N° de compte de propriété : **+00078**

Surface possédée dans l'association (en ha) : **31,08**

Indivisaire : **01**